



Comité Technique Paritaire de l'INRA

- 6 octobre 2006 -

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 20/10/2006, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Note d'information sur la mise en place du S2I RH

La CGT-Inra demande à la Direction des Ressources Humaines de mettre la présentation faite au CTP sur le site de S2I, section S2IRH, pour que tous les agents, en particulier ceux des services locaux du personnel, des services financiers et comptables et les secrétaires d'unité puissent s'informer.

La Direction Générale donne son accord

La CGT-Inra rappelle que lors d'un CTP du 21 mars, les trois organisations syndicales ont demandé à la Direction Générale de subordonner la mise en place du S2I RH au bon fonctionnement de S2I Finances par la motion suivante :

« Compte tenu des difficultés actuelles du développement du S2I Finances, qui doivent être résorbées au plus vite, le CTP se prononce pour un moratoire de la mise en production des autres domaines de S2I. »

Ont voté pour : 10 représentants de la CFDT + CFTC + CGT

Ont voté contre : 10 représentants de l'administration

L'INRA ne s'est pas encore remis de la mise en route de S2I finances, nous ne savons pas comment les comptes de l'année 2006 vont être arrêtés.

Les agents des services financiers et comptables des SDAR et les SUPERGUDU (gestionnaires d'unité) ne se sont pas encore remis des épreuves que vous leur avez fait subir.

Et la Direction Générale prévoit que le système sera déployé vers les secrétaires d'unité (qui le souhaiteront) à partir du 2ème trimestre 2007, c'est-à-dire lors de la mise en place des reports en 2007 des crédits 2006.

Nous imaginons les pressions qui vont s'exercer sur nos collègues gestionnaires d'unité par les directeurs d'unité qui voudront que leur unité appartienne au « peloton de bons élèves ».

La CGT-Inra vous demande d'arrêter de charger la barque au risque de la voir couler.

Pour la première fois à l'INRA, les dossiers des agents seront, à terme, informatisés en totalité. Jusqu'ici ils sont placés sous la responsabilité des agents des services locaux et nationaux du personnel, tenus par le secret professionnel.

Quelles garanties sur la protection de leur dossier pourrez vous assurer au personnel lors de la mise en place de ce self service ?

Compte tenu des hoquets de S2I Finances, il faut avoir la foi du charbonnier pour croire que la mise en place de ce self service est sans danger pour la confidentialité des informations concernant chaque agent.

La CGT-Inra apprécie qu'en matière de formation, les leçons aient été tirées de la douloureuse expérience de S2I Finances.

Elle demande instamment que les agents concernés soient bien formés sur l'outil sur lequel ils travailleront, et non sur une maquette ou une version provisoire

La CGT-Inra prend note que la Direction Générale s'engage à ce que les services concernés bénéficient d'appui en moyens humains, mais seulement sous la forme de CDD.

La CGT-Inra s'engage à soutenir les personnels concernés par la mise en œuvre de S2I RH, les invite à l'informer des problèmes rencontrés et se chargera de rappeler ses engagements à la Direction Générale.

*** Dossier S2I : <http://www.inra.cgt.fr/actions/revendications/s2i/index.htm>